



COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Soixante-cinquième session
23-29 avril 2009
Bangkok

**ORGANE SPÉCIAL POUR LES PAYS LES MOINS AVANCÉS
ET LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT SANS LITTORAL**

(Point 3 de l'ordre du jour)

Projet de rapport

**A. Crises alimentaire, énergétique et financière et changements climatiques :
faire face aux menaces pour le développement**

1. La Commission était saisie des documents E/ESCAP/65/15, intitulé « Crises alimentaire, énergétique et financière et changements climatiques : faire face aux menaces pour le développement » et E/ESCAP/65/15/Add.1, intitulé « Document final de Bali ».
2. Une table ronde de haut niveau sur les crises alimentaire, énergétique et financière et les changements climatiques, pendant lequel les menaces pour le développement ont été examinées, a été organisée au titre du point 3 a) de l'ordre du jour. L'objectif était d'échanger diverses données d'expérience sur les efforts des pays pour faire face à cette triple crise. Les participants ont appelé l'attention de la Commission sur les problèmes posés par la crise, les mesures prises par les gouvernements pour atténuer leur impact et les moyens d'aller de l'avant, en particulier dans le domaine de la coopération régionale.
3. La Secrétaire exécutive de la CESAP a présenté deux documents du secrétariat et présidé la table ronde qui a été suivie d'un débat ouvert et de déclarations faites depuis la tribune.
4. La Commission a noté que l'impact de la crise alimentaire et énergétique variait considérablement selon les PMA et les pays en développement sans littoral considérés. Certains de ces pays étaient des exportateurs nets de produits alimentaires alors que d'autres, tels que les petits États insulaires en développement, importaient l'essentiel de leur nourriture dans la mesure où le manque de terre, de sols fertiles et d'eau limitaient leurs possibilités de production agricole.
5. Pour les pays qui étaient des importateurs nets de produits alimentaires, la hausse des cours sur les marchés internationaux influait non seulement sur les prix locaux des denrées mais aussi sur l'offre. L'augmentation des dépenses alimentaires au niveau des ménages et à d'autres niveaux se traduisait par une réduction de la consommation d'autres biens. En raison d'une volatilité des cours des denrées, les prix avaient commencé par flamber avant de baisser ces derniers mois dans bon

nombre de ces pays. Les subventions destinées à atténuer les effets immédiats de l'augmentation des prix avaient un impact considérable sur le budget dans d'autres pays. Une délégation a noté que l'augmentation des prix des denrées non seulement rendait difficile la vie des populations urbaines de son pays mais entraînait aussi une hausse de la demande de produits agricoles traditionnels produits localement.

6. Même dans les pays exportateurs de produits de base, la chute des prix des produits de l'agriculture, de la pêche, des forêts et des ressources non renouvelables avait eu un effet néfaste sur les recettes d'exportation et sur l'équilibre financier.

7. Face aux problèmes de la hausse des prix des denrées, une délégation a exprimé son adhésion aux recommandations issues du Dialogue politique régional de haut niveau sur les crises alimentaire et énergétique et les changements climatiques (reformuler le programme pour le développement), tenu à Bali (Indonésie) les 9 et 10 décembre 2008 concernant le rôle de la coopération régionale pour faire face à la crise financière et assurer la sécurité alimentaire, une agriculture durable et la sécurité énergétique.

8. Certaines délégations étaient d'avis que des investissements accrus dans la production agricole étaient nécessaires pour assurer la sécurité alimentaire et qu'il fallait mettre de nouveau l'accent sur le développement des cultures vivrières traditionnelles et de l'élevage ainsi que sur l'introduction de nouveaux produits agricoles. Une délégation a informé la Commission que pour faire face au coût élevé des denrées importées, son pays s'était doté d'une cellule spéciale sur la crise alimentaire chargée d'examiner les modalités d'exportation, notamment le coût du transport et les tarifs douaniers.

9. Certaines délégations ont réaffirmé la nécessité de poursuivre l'assistance technique et la recherche-développement pour renforcer le secteur agricole dans les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral.

10. Une délégation a indiqué que la déclaration des responsables sur la sécurité alimentaire mondiale adoptée au sommet du G8 à Hokkaido Toyako (Japon), tenu du 7 au 9 juillet 2008, renouvelait l'engagement d'augmenter l'aide et les investissements dans le secteur agricole, d'éliminer les restrictions des exportations et d'accélérer le développement et la commercialisation des biocarburants durables de la deuxième génération.¹ Conformément à cette déclaration, les ministres de l'agriculture des pays membres du G8 avaient exprimé leur appui à l'établissement d'un partenariat mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire à leur réunion tenue à Cison di Valmarino (Italie) du 18 au 20 avril 2009.²

11. Au sujet de la crise des carburants, la Commission a été informée que l'augmentation des prix des produits pétroliers avait provoqué une hausse des sorties de devises, une augmentation des prix des marchandises due au renchérissement des coûts de production et de transport et une montée des prix des biens essentiels. Pour une délégation, dans les petits pays insulaires les moins avancés, le combustible importé était indispensable à l'activité de pêche, qui était la principale source d'emploi, de même qu'à la fourniture d'eau potable par désalinisation.

12. Dans de nombreux pays les moins avancés importateurs nets de combustibles, la fixation des prix des combustibles aux niveaux du marché avait obligé les décideurs publics à prendre en considération la nécessité de procurer des combustibles aux catégories désavantagées à des niveaux de prix subventionnés.

¹ http://www.mofa.go.jp/policy/economy/summit/2008/doc/doc_080709_04_en.html

² <http://www.reliefweb.int/rw/rwb.nsf/db900SID/SNAA-7RB3EW?OpenDocument>

Cependant, le financement des subventions nécessaires avait entraîné une hausse sensible des dépenses de l'État alors même que les recettes se réduisaient et provoqué par conséquent une baisse des dépenses publiques pour les activités de développement.

13. Plusieurs délégations ont mentionné l'importance des combustibles de substitution et de l'énergie renouvelable, bioénergie comprise, pour réduire la dépendance à l'égard des importations énergétiques et des prix de l'énergie. Certains pays estimaient que l'énergie renouvelable était importante pour soutenir la sécurité énergétique ou les mesures de lutte contre les changements climatiques.

14. Une délégation a demandé une aide pour développer des sources d'énergie de substitution par la coopération Sud-Sud au profit des pays les moins avancés et particulièrement des petits pays insulaires parmi eux. La Commission a été informée qu'un mécanisme régional était en voie de création pour l'achat de combustible en grande quantité et pour renforcer la réglementation dans le Pacifique de manière à réduire les coûts de combustible.

15. La délégation d'un pays en développement sans littoral a remercié la Commission pour l'application du Programme spécial pour les économies d'Asie centrale et du Programme d'action d'Almaty : répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau Cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement et de transit qui avait permis de développer les liaisons terrestres et maritimes pour faciliter le transport entre l'Asie et l'Europe.

16. Certaines délégations ont signalé que les envois de fonds des travailleurs à l'étranger avaient diminué.

17. La délégation de Kiribati a informé la Commission de la nette diminution qu'avait connue la valeur de son fonds fiduciaire qui était investi dans diverses actions. Cette situation avait réduit la capacité du pays de financer des programmes sociaux essentiels.

18. La Commission a été informée par la délégation des Maldives de la série de nouveaux défis auxquels son pays devait faire face à la suite de l'élimination des préférences en matière commerciale et de développement consécutive à sa sortie du statut de pays moins avancé. Elle a appelé les partenaires internationaux à se joindre aux pays sortis du statut de pays moins avancé pour élaborer et mettre en œuvre une stratégie de transition efficace.

19. La délégation du Bangladesh a informé la Commission sur son programme de relance budgétaire et financière qui comprenait des subventions à l'agriculture et au secteur de l'énergie électrique, des augmentations du crédit agricole ainsi que des programmes de protection sociale. Les incitations à l'exportation allaient être augmentées et le taux de prêt maximum avait été plafonné. En outre, des réformes destinées à compléter le plan de relance avaient été mises en œuvre. Il s'agissait d'une augmentation de l'assiette de l'impôt, de l'expansion de l'administration fiscale, de l'utilisation des envois de fonds à des fins productives, et de la mise en œuvre de programmes de protection sociale en vue d'accroître la demande globale.

20. La Commission a été informée par la délégation japonaise que son gouvernement: a) était disposé à fournir aux pays d'Asie jusqu'à 20 milliards de dollars à titre de soutien budgétaire et pour l'amélioration des infrastructures; b) faciliterait le financement du commerce dans les pays en développement à raison de 22 milliards de dollars supplémentaires pour une période de deux ans; c) allait créer

une nouvelle ligne budgétaire pour l'assurance du commerce, d'un montant de 20 milliards de dollars et avec pour objet d'aider à l'amélioration des infrastructures en Asie; et d) allait investir quelque 5 milliards de dollars dans le secteur de l'environnement.

21. La Commission a pris note de l'observation d'une délégation concernant les liens entre les mesures à prendre par les pays développés et les pays en développement. La crise économique mondiale qui affectait adversément les pays de la région Asie-Pacifique, et plus particulièrement les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, ne pouvait être gérable que si les pays développés et les économies émergentes prenaient ensemble des mesures. À l'échelle mondiale, la réforme des institutions financières internationales devait progresser et il convenait d'accélérer le réexamen des quotas du Fonds monétaire international pour donner aux nations en développement davantage de possibilités de se faire entendre.

22. La même délégation a fait observer qu'il importait d'élargir le mandat de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du développement pour faire face à la crise. À cet égard, elle était favorable à la suggestion du Secrétaire général tendant à mettre en place un mécanisme de surveillance et d'alerte pour suivre les nouveaux développements, dans la mesure où les impacts politiques, sociaux, économiques et sexospécifiques de la crise étaient encore mal connus. Les Commissions régionales, y compris la CESAP, pouvaient jouer à cet égard un rôle constructif.

23. Une délégation a souligné le rôle critique que jouait la CESAP en fournissant une plateforme pour la mobilisation de fonds ainsi qu'un forum où les préoccupations des États du Pacifique pouvaient s'exprimer et être mises en avant sur la scène internationale.

24. La Commission a entendu les déclarations de plusieurs délégations concernant les effets des changements climatiques. Une délégation a signalé une élévation anormale des températures, des précipitations irrégulières et la fonte des glaciers de montagne. Plusieurs délégations ont signalé à la Commission une augmentation marquée de la fréquence des ouragans et de l'érosion côtière.

25. Une délégation a fait savoir à la Commission que, à moyen terme, la principale menace pour son pays venait de l'élévation des températures et de l'acidification des océans limitrophes, qui pouvaient conduire à l'extinction des récifs coralliens. Selon ce scénario, les deux principales industries, à savoir le tourisme et la pêche, déperiraient probablement en même temps que les récifs coralliens qui en étaient le support. Une délégation a souligné l'impact des changements climatiques sur le régime des saisons, qui nuisait à la reconstitution des aquifères dont les réserves n'étaient pas inépuisables, ce qui affectait en retour le rendement des cultures vivrières et restreignait l'accès à l'eau potable.

26. Plusieurs délégations ont signalé l'impact des changements climatiques sur les ressources en eau et les effets connexes sur le développement socioéconomique des pays les moins avancés, en particulier les petits États insulaires en développement. À cet égard, certaines délégations ont souligné qu'il fallait adopter de nouveaux modes d'exploitation des ressources en eau, tels que la gestion participative et le développement écoefficient. Une délégation a souligné que le maintien de la qualité et de la propreté de l'eau était un défi et elle a appelé l'attention sur les recommandations relatives à la gestion des ressources en eau formulées par le cinquième Forum mondial sur l'eau, tenu à Istanbul du 16 au 22 mars 2009.

B. Organe spécial pour les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral : coopération régionale pour une prospérité partagée et le progrès social

27. La Commission était saisie du document E/ESCAP/65/16, intitulé « Coopération régionale pour une prospérité partagée et le progrès social ».

28. La Commission a noté que la pauvreté était l'un des principaux obstacles à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) dans les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral. Une délégation a informé la Commission de différentes stratégies, politiques et programmes adoptés par son pays en vue d'atteindre les Objectifs. Les politiques et programmes en question mettaient l'accent sur l'élargissement de la portée de la croissance économique favorable aux pauvres afin de créer davantage d'emplois et d'augmenter les revenus de ces derniers, et prévoyaient d'apporter une protection sociale aux pauvres par des mesures dans le domaine de l'éducation, de la santé et de la nutrition et d'autres mesures sociales. L'accent y était mis également sur l'habilitation des femmes pour réduire les inégalités entre les deux sexes, une gestion participative des affaires publiques pour permettre aux pauvres de faire entendre leur voix et la promotion de la sécurité, du pouvoir d'action et de l'intégration sociale des groupes les plus démunis.

29. La Commission a noté que plusieurs pays moins avancés et pays en développement sans littoral avaient bien progressé dans de nombreux domaines liés aux Objectifs, y compris vers la diminution de moitié de la population vivant sous le seuil de pauvreté, la réduction de la mortalité infantile et liée à la maternité et l'instauration de l'égalité entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire. Une délégation a informé la Commission que son pays était encore en butte à un taux élevé de malnutrition infantine et de mortalité liée à la maternité.

30. La Commission a noté que les crises alimentaire, énergétique et économique risquaient de compromettre gravement les possibilités d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement. Bien que les pays moins avancés d'Asie-Pacifique aient fait mieux que ceux d'autres régions, la crise alimentaire et énergétique et l'actuelle crise économique mondiale avaient fait baisser considérablement leurs résultats en matière de croissance en 2008 et auraient très probablement le même effet néfaste en 2009 puis 2010. Les prix élevés des denrées alimentaires sur les marchés internationaux mettaient en danger les personnes vulnérables dans de nombreux pays en développement et la tendance croissante à la malnutrition dans le monde avait amené une délégation à exprimer ses vives craintes quant aux chances d'atteindre le but consistant à réduire de moitié la proportion de la population mal nourrie. Il était donc essentiel de faire en sorte que les acquis en matière de développement réalisés jusqu'à présent grâce aux progrès vers les Objectifs ne soient pas réduits à néant par les effets néfastes potentiels de ces crises. Les pays développés partenaires étaient exhortés, en dépit de leurs propres problèmes budgétaires, à s'acquitter des engagements au titre de l'aide publique au développement contractés à la Conférence internationale sur le financement du développement. Il incombait à la communauté internationale de prendre des mesures concrètes pour aider les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et d'autres pays vulnérables, à surmonter les obstacles qu'ils rencontraient du côté de l'offre, de façon à pouvoir tirer parti des possibilités commerciales internationales. Il était nécessaire de rendre réellement opérationnelle l'« aide pour le commerce » et de régler les questions relatives à l'érosion des préférences.

31. La Commission a été informée par plusieurs délégations des mesures prises par leur pays à l'appui des pays les moins avancés et des pays en développement sans

littoral. En 2008, le Gouvernement indien avait annoncé unilatéralement un plan visant à accorder l'accès libre de droits et préférentiel aux produits des pays les moins avancés. Les lignes tarifaires couvertes par ce plan englobaient 92,5 % de toutes les exportations de l'ensemble de ces pays et représentaient 94 % de toutes les lignes tarifaires de l'Inde. Le Japon exécutait de son côté différents projets d'assistance technique dans plusieurs pays moins avancés et pays en développement sans littoral, visant à rehausser leur capacité de production de riz, de transformation des denrées alimentaire et d'aquaculture, dans le cadre de l'initiative de coopération Sud-Sud. La Chine avait supprimé les droits d'importation sur les exportations de 41 pays moins avancés et fournissait une assistance pour le développement de l'infrastructure dans ces pays. Aussi bien la Chine que l'Inde avaient annulé la dette de plusieurs pays dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés.

32. La Commission a été informée qu'il y avait de grandes possibilités d'élargissement des flux intra-régionaux de main-d'œuvre, de biens et de services au profit des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral. Les facteurs militant en faveur d'une coopération accrue dans la région sont plus nombreux dans la région. La coopération Sud-Sud et triangulaire jouaient, en particulier, un rôle clef dans la mobilisation du savoir-faire et des ressources de différents pays en développement au profit des pays les moins avancés dans des domaines tels que la mise en valeur des ressources humaines, l'expansion du commerce de l'énergie et des services, du tourisme et de l'emploi extérieur.

C. État de l'application des résolutions concernant les pays ayant des besoins particuliers

33. La Commission était saisie du document E/ESCAP/65/17 intitulé « État de l'application des résolutions concernant les pays ayant des besoins particuliers ».

34. La Commission a noté, dans le contexte de sa résolution 63/5 du 23 mai 2007 intitulée « Examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty : répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau Cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit », que le Programme d'action d'Almaty avait produit des résultats tangibles, en particulier dans les domaines des transports et du commerce. Une délégation, se référant au Programme d'action d'Almaty, a informé la Commission de sa proposition, figurant dans un projet de résolution parrainé par sa délégation, tendant à établir un groupe international de réflexion des pays en développement sans littoral pour renforcer leurs capacités d'analyse. Cette délégation a en outre informé la Commission du fait que l'Assemblée générale, à sa réunion de haut niveau consacrée à l'examen à mi-parcours du Programme d'action d'Almaty, tenue à New York les 2 et 3 octobre 2008, avait salué cette proposition visant à établir un groupe de réflexion (voir la résolution 63/2 de l'Assemblée générale, par. 26). Cette délégation a demandé instamment aux organisations internationales et à la communauté des donateurs d'aider à concrétiser cette initiative.

35. La Commission a été informée des travaux du secrétariat pour donner suite à la résolution 63/6 du 23 mai 2007 relative à la mise en œuvre de la coopération énergétique interpays pour renforcer la sécurité énergétique en vue du développement durable et élargir l'accès aux services énergétiques dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, et elle a demandé que ces travaux se poursuivent dans le cadre de cette résolution. La Commission a pris note de la demande d'une délégation à l'effet que davantage de possibilités de facilitation soient offertes, dans le cadre de la coopération Sud-Sud ou de la coopération triangulaire, afin d'aider les pays insulaires

du Pacifique à choisir des technologies appropriées et d'un bon rapport coût-efficacité pour répondre à leurs besoins énergétiques. Une délégation a reconnu le rôle essentiel que pourrait jouer la coopération régionale pour améliorer l'accès des pauvres à l'énergie et elle a demandé que le secrétariat intensifie ses efforts dans ce domaine.

36. La Commission a été informée par une délégation que, dans le contexte de l'application de la résolution 63/7 du 23 mai 2007 relative aux migrations internationales et au développement des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement, une analyse de la situation concernant les migrations internationales en Asie de l'Est et du Sud-Est avait été réalisée conjointement par le secrétariat et l'Organisation internationale pour les migrations. Cette délégation a demandé au secrétariat d'effectuer une analyse similaire pour l'Asie du Sud et du Sud-Ouest, qui devrait également porter sur les retombées de la crise économique mondiale. Cette même délégation a souligné la nécessité de disposer d'un forum pour mener un dialogue entre États membres sur les migrations internationales, en particulier en rapport avec les pays ayant des besoins particuliers. Une autre délégation a préconisé la constitution d'une base de données internationale sur les migrations qui couvrirait la sous-région du Pacifique.

37. Cette même délégation s'est également déclarée favorable au réexamen proposé de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, et elle a demandé que cette question soit soulevée à la session de l'Organe spécial pour les petits États insulaires en développement du Pacifique à la soixante-sixième session de la Commission.

38. La Commission a reconnu l'importance de la coopération Sud-Sud et souligné le besoin de renforcer les modalités de cette coopération au bénéfice des pays ayant des besoins particuliers. Une délégation a signalé que son pays avait offert diverses possibilités de formation à un certain nombre de pays insulaires du Pacifique. Ces possibilités de formation couvraient le microfinancement, les arts et la culture, la coopération technique dans le domaine des techniques agricoles et des méthodes de pêche, le matériel et les machines agricoles, la formation diplomatique et les visites d'échange de journalistes et d'artistes.

D. Questions diverses

39. La Commission a écouté un compte rendu des préparatifs de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés devant se tenir début 2011. Dans le cadre de ce processus, il incombait aux commissions régionales d'effectuer leur propre examen de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la Décennie 2001-2010.

40. La Commission a entendu un compte rendu des résultats de la réunion sur le développement des capacités organisée par le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation néerlandaise de développement (SNV) et la CESAP. Ont participé à la réunion plusieurs pays parmi les moins avancés et pays en développement sans littoral. La réunion a conclu à la nécessité d'investissements accrus dans les capacités nationales de développement. Elle a insisté sur l'importance d'une plus grande efficacité et d'une plus grande transparence des investissements. Elle a également convenu que les particuliers et les organisations devaient participer à la définition de leurs propres besoins et à la mise en œuvre de leurs propres solutions.